

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MITIS  
VILLE DE MÉTIS-SUR-MER**

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 24-180 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES  
SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Isabelle Dion, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim, de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 24-180 sur la régie interne des séances du conseil municipal.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Ville situé au 138, rue Principale, Métis-sur-Mer, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet à l'adresse <https://www.ville.metis-sur-mer.qc.ca/>

DONNÉ À MÉTIS-SUR-MER, CE 17<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE.



---

Isabelle Dion  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim  
[metissurmer@mitis.qc.ca](mailto:metissurmer@mitis.qc.ca)

---

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Ville de Métis-sur-Mer, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 17 septembre 2024 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17<sup>e</sup> jour de septembre de l'an deux mille vingt- quatre.



---

Isabelle Dion  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim  
[metissurmer@mitis.qc.ca](mailto:metissurmer@mitis.qc.ca)